

Publié le 9 novembre 2024

2024ARR163

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation rue de l'industrie

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
VU Le Code de la route
VU La demande du 07/11/2024 de l'entreprise BTPS-PYRENEES, représentée par Mr Michel PIRES

CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux de réparation conduite gaz TEREKA, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Du 18/11/2024 au 22/11/2024 la circulation est interdite rue de l'Industrie, du croisement rue de l'industrie/D817 route de Pau jusqu'au croisement rue de l'industrie/ rue de Maye-Lane
Une déviation sera mise en place par l'entreprise BTPS-PYRENEES.
- ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise BTPS-PYRENEES rue de l'Ayguelongue 64160 MORLAAS pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 : L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires riverains, ni aux usagers des garages de ces voies.
- ARTICLE 4 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, les voies précitées pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.
- ARTICLE 5 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 6 : > Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
le 08/11/2024

le Maire
Gisèle VINCENT

